

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12+4 procurations

L'an deux mil dix-huit,

Le mercredi 11 juillet 2018, à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC-FORT-MÉDOC,

légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire

À la Mairie, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2018

Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX

Auxiliaire de séance : Guillaume GIRARD

ORDRE du TABLEAU	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHOUX	*			
3	Marie-Christine SEGUIN	*			
4	Emile MEDINA	*			
5	Mélanie KOVACEVIC				*
6	Alain BLANCHARD		*	Joëlle ARAGON	
7	Bernadette COUILLAUD-BIBARD	*			
8	Claudie DUSSOUCHAUD	*			
9	Mireille JUNCK	*			
10	Thierry LARTIGUE		*	Christophe MERGALET	
11	Joëlle ARAGON	*			
12	Christophe MERGALET	*			
13	Stéphane LE BOT		*	Dominique FEDIEU	
14	Cédric GOUTURIER				*
15	Salima MAHFOUD				*
16	Jean-Claude MARTIN	*			
17	Corinne FONTANILLE	*			
18	Jocelyn PEREZ	*			
19	Sandrine NICOLLEAU		*	Corinne FONTANILLE	

**INSTITUTION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 211-1 et suivants et R. 211-1 et suivants,

Vu la délibération n°2018-045 du 11 juillet 2018 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

**Considérant** que les communes dotées d'un PLU peuvent instituer un droit de préemption urbain (DPU) sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ledit PLU,

**Considérant** que l'institution du DPU vise à doter la commune d'une capacité à conduire, sous conditions, des actions et des opérations d'aménagement dans un périmètre prédéfini,

**Considérant** qu'il est de l'intérêt communal que le droit de préemption, institué par la présente délibération, soit susceptible d'être exercé sur le périmètre des zones UA, UB, IAU, ZAU, Ux,

Entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, par **12 Voix POUR dont 3 procurations** (Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Dominique FEDIEU ; Thierry LARTIGUE qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Joëlle ARAGON) ; **4 ABSTENTIONS dont 1 procuration** (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Jocelyn PEREZ ; Sandrine NICOLLEAU qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) :

1. **DECIDE** d'instituer le droit de préemption urbain sur le périmètre des zones UA, UB, IAU, ZAU, Ux dont le zonage a été défini par la délibération n°2018-045 du 11 juillet 2018 portant approbation du PLU,
2. **ANNEXE** à la présente délibération le plan représentant le périmètre du DPU.
3. **PRESCRIT**, en application du Code de l'Urbanisme, les mesures de publicité suivantes :
  - Affichage en mairie de cette délibération durant 1 mois
  - Publicité dans 2 journaux diffusés dans le département
  - Diffusion d'une copie de la présente délibération auprès de : Directeur Régional des Finances Publiques, Conseil Supérieur du Notariat, Chambre Départementale des Notaires, Barreaux constitués près les tribunaux de grande instance et au greffe desdits tribunaux
4. **PRECISE** que le droit de préemption urbain (DPU) devient exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité prescrites par le Code de l'Urbanisme.

Fait à CUSSAC-FORT MEDOC, les jours, mois et an que dessus.

Certifié conforme au registre de délibération des signatures,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Du Sous-Préfecture

Le : .....

Publié au Notifié

CUSSAC FORT MEDOC

Le 13 juillet 2018

M. Dominique FEDIEU,

Le Maire



**Acte classé**

2018-046

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

AR reçu

**4**> **Classé** <

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-07-17T15-31-52.00 ( MI211910555 )

Identifiant unique de l'acte :

033-213301468-20180711-2018-046-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : INSTITUTION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Date de décision : 11/07/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.3. Droit de preemption urbain

Acte : [2018-046 INSTITUTION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN \(DPU\) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.PDF](#) Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Date 17/07/18 à 15:31

Par [MORISSET Sandrine](#)

Transmis

Date 17/07/18 à 15:31

Par [MORISSET Sandrine](#)

Accusé de réception

Date 17/07/18 à 15:48

Classé

Date 17/07/18 à 15:49

Par [MORISSET Sandrine](#)